

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE MARDI 2 JUILLET 2013 À COMPTER DE 19:00 HEURES, AU CLUB DE L'ÂGE D'OR ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de l'assemblée;
3. Explications au sujet de l'adoption du projet de règlement portant le n° 2013-12 « Règlement n° 2013-12 amendant le plan d'urbanisme n° 2012-08 de la Municipalité d'Eastman » ;
4. Période de questions réservée au public;
5. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Sont présents : M. le Maire, Gérard Marinovich, Mesdames les conseillères Danielle Simard et Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Yvon Laramée.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale.

32 contribuables sont présents.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Mme Rioux informe toutes les personnes présentes en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 12 juin 2013.

3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2013-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2012-08 ;

M. Alexandre Deragon, de la firme Exp., explique le projet de règlement n° 2013-12 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

Il informe également les personnes présentes en ce sens que ce règlement n'est pas soumis au processus référendaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Quelques questions sur la zone CB5.
- M. Michel Loïselle dépose un mémoire sur la notion de l'altitude de 960 mètres.
- M. Claude Loïselle mentionne que la Municipalité a adopté une résolution d'appui sur la protection des sommets. En ce sens, il demande que la notion d'altitude de 460 mètres soit revue.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. le Maire remercie toutes les personnes pour leur présence et leur contribution aux discussions et lève la séance à 19h23.

**Gérard Marinovich,
Maire**

**Caroline Rioux,
Directrice**

